

Date 3 juin 2020

Destinataires Tous les courtiers mandataires autorisés à faire souscrire de l'assurance au Québec

Objet Québec : Avis de l'AMF au sujet du *Règlement sur les modes alternatifs de distribution*, Partie 1 : Offre de produits et de services financiers par Internet

<i>Objectif :</i>	L'Autorité des marchés financiers (AMF) exige que toute entreprise qui offre des produits ou des services d'assurance par Internet soit inscrite comme cabinet auprès d'elle.
<i>Intéressés :</i>	Les courtiers mandataires qui offrent des produits ou des services d'assurance par Internet au Québec
<i>Branche d'assurance :</i>	Toutes
<i>Province :</i>	Québec
<i>Date d'effet :</i>	Immédiatement

Ce que vous devez savoir

Le présent bulletin s'inscrit dans la suite de nos précédents bulletins n^{os} [RE-19-013](#) (4 septembre 2019), [AD-18-022](#) (6 novembre 2018) et [AD-18-002](#) (5 avril 2018). Le *Règlement sur les modes alternatifs de distribution* de l'Autorité des marchés financiers (AMF), entré en vigueur le 13 juin 2019, accordait aux cabinets qui offrent des produits ou des services d'assurance par Internet une période transitoire d'un an, soit jusqu'au 13 juin 2020, pour rendre les polices et les avenants requis accessibles sur leur espace numérique.

Ce que cela signifie pour vous

Les courtiers mandataires qui offrent des produits ou des services d'assurance par Internet doivent être inscrits auprès de l'AMF et respecter toutes les obligations applicables, notamment en ce qui concerne le fonctionnement et le contrôle de l'espace numérique transactionnel.

Le [site de l'AMF](#) contient des instructions détaillées, de l'information relative à l'inscription ainsi que des précisions sur les renseignements à divulguer annuellement : nombre de sinistres réglés, nombre de polices d'assurance émises et montant des primes souscrites par l'entremise de votre espace numérique. De plus, les cabinets qui offrent de l'assurance par Internet devront également divulguer le nombre de résolutions de contrat.

Veuillez adresser toute question ou demande d'aide supplémentaire à info@lloyds.ca.

Lisa Duval

Fondée de pouvoir au Canada pour les Souscripteurs du Lloyd's
info@lloyds.ca